

RAPPORT DE MAJORITE DE LA COMMISSION

chargée d'examiner l'objet suivant :

Motion du Groupe libéral pour un Canton de Vaud fiscalement attractif

1 PROCÉDURE

La commission chargée d'examiner la motion du Groupe libéral pour un Canton de Vaud fiscalement attractif s'est réunie le lundi 18 février 2008, de 15h00 à 17h00, dans la salle des conférences du DFIRE, à la rue de la Paix 6, à Lausanne.

Elle était composée de Mme Alessandra Silauri, de MM Bernard Borel (président), Michaël Buffat, Patrick de Preux, Claude-Eric Dufour, Jean-Michel Favez, Michele Mossi, Michel Mouquin, Jean-Christophe Schwaab, Eric Walther ainsi que du soussigné.

La commission remercie M. Pascal Broulis, président du Conseil d'Etat et chef du Département des finances et des relations extérieures, ainsi que M. Philippe Maillard, chef de l'Administration cantonale des impôts, pour leur présence et leurs éclairages. Elle remercie également M. Frédéric Eggenberger, juriste stagiaire à l'Administration cantonale des impôts, pour la tenue du procès-verbal.

Le vote final de la commission a révélé que le président faisait partie de la minorité. Il a renoncé à rédiger le rapport de majorité. Pour le remplacer, le soussigné a été désigné.

2 ARGUMENTATION

La motion du Groupe libéral demande au Conseil d'Etat d'établir une comparaison de la fiscalité vaudoise avec celle des autres cantons, d'en dégager les forces et les faiblesses et de préparer, sur la base de cette étude comparative, des modifications légales en vue d'améliorer la compétitivité du canton de Vaud.

La majorité de la commission soutient cette proposition. Elle permettra d'en savoir plus sur le poids de l'imposition du revenu, de la fortune, du bénéfice et du capital des entreprises, etc. Elle fournira aux élus un outil de travail utile à la conduite d'une politique fiscale cohérente. Pour que l'inventaire soit exhaustif, il conviendra d'y englober les taxes et émoluments.

Le but de la motion n'est pas de stimuler la sous-enchère fiscale, ni d'"affamer" l'Etat, mais d'offrir à notre canton des conditions-cadres attrayantes, propices à l'emploi, à la prospérité collective et au maintien de la qualité et du niveau de vie.

Dans le monde globalisé d'aujourd'hui, les contribuables sont mobiles, en particulier ceux qui paient beaucoup d'impôts. Afin de les attirer sur leur territoire, les collectivités publiques se livrent à une vive concurrence. Pour être efficace, la fiscalité vaudoise doit être conçue de façon pragmatique, en tenant compte de la réalité dans toute sa complexité, et non pas à l'aune de préjugés idéologiques, quels qu'ils soient.

3 CONCLUSION

La commission recommande au Grand Conseil, par 6 voix contre 5, de transmettre la motion au Conseil d'Etat.

Un rapport de minorité sera déposé.

Genolier, le 19 mars 2008.

Le rapporteur :
(Signé) *Olivier Feller*